

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: DURCISSEUR PMEC**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
non déterminé
- **Emploi de la substance/de la préparation : Durcisseur**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49
38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :
INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Org. Perox. CD H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.



· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



O; Comburant

R7: Peut provoquer un incendie.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage :**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement : Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

butanone-2, peroxyde

· **Mentions de danger :**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom du produit: **DURCISSEUR PMEC**

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers :

Risque de lésions oculaires graves.

Inflammable.

Prend feu au contact avec des matières combustibles ou autres substances à pouvoir dégradant.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

Décomposition thermique à partir de 60 °C (SADT)

Respecter le point 10

Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 1338-23-4 EINECS: 215-661-2	butanone-2, peroxyde C R34; Xn R22; O R7 Org. Perox. CD, H242; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	25-50%
CAS: 131-11-3 EINECS: 205-011-6 Reg.nr.: 01-2119437229-36	phtalate de diméthyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Xi R36/37 Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22	peroxyde d'hydrogène en solution C R35; Xn R20/22; O R8 R5 Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	1,0-2,5%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43 02-2119752535-35	butanone Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1,0-2,5%
CAS: 102-82-9 EINECS: 203-058-7	tributylamine T R23/24; Xn R22; Xi R38 Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 1, H330; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	0,1-1,0%

• **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR P MEC**

SECTION 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**

• **Remarques générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **EN CAS D'INHALATION :**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

• **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

• **EN CAS D'INGESTION :**

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**

• **Moyens d'extinction :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

En cas d'incendie, le produit favorise la combustion.

Risque d'explosion en absence de feu lié au mélange vapeur/air dégagé lors de la décomposition.

• **5.3 Conseils aux pompiers**

• **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• **Autres indications :**

Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR PMEC**

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Respecter le point 10
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Respecter le point 10
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine – risque de décomposition!
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Résiste seulement aux matières inertes.
Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.
Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccateurs, savons métalliques). Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Éviter tout contact direct avec des accélérateurs.
Veiller à un dosage et une addition séparés lors du traitement de la résine polyester.
Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'empêcher une montée en pression dangereuse liée à une éventuelle décomposition.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Protéger du rayonnement solaire.
Éviter les chocs et les frictions.
À partir de 60 °C décomposition avec formation de vapeurs/gaz explosifs
Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Protection antidéflagrante exigée.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

A protéger contre les matières non compatibles, les salissures et températures élevées.
Respecter le point 10

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

• **Indications concernant le stockage commun :**

Entreposer à l'écart d'autres produits chimiques, surtout à l'écart d'agents activateurs.

Ne pas stocker avec les aliments.

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

• **Température maximale de stockage : +25 °C**

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

• Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle :**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

131-11-3 phtalate de diméthyle

VME (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME (France)	Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 192 mg/m ³ , 40 ppm
	Valeur à long terme: 96 mg/m ³ , 20 ppm
	H:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VME (France)	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,71 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 0,71 mg/m ³ , 0,5 ppm
	SSc;

78-93-3 butanone

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
	Risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;	
· DNEL		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	25 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	60 mg/kg bw/day (general population) 100 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	87 mg/m ³ (general population) 294 mg/m ³ (worker)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	3,4 mg/kg bw/day (general population) 9,4 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	120 mg/m ³ (general population) 240 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	11,8 mg/m ³ (general population) 66,4 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	11,8 mg/m ³ (general population) 66,4 mg/m ³ (worker)
772-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution		
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	1,93 mg/m ³ (general population) 3 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - local effects	0,21 mg/m ³ (general population) 1,4 mg/m ³ (worker)
78-93-3 butanone		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	31 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	412 mg/kg bw/day (general population) 1161 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	106 mg/m ³ (general population) 600 mg/m ³ (worker)
· PNEC		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
PNEC STP	4 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,192 mg/l (freshwater)	
	0,0192 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	1403 mg/kg (freshwater)	
PNEC soil	3,16 mg/kg (soil dw)	
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
PNEC STP	82 mg/l (-)	
PNEC aqua	2 mg/l (freshwater)	
	0,2 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	9,06 mg/kg (freshwater)	

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

PNEC soil	0,91 mg/kg (marine water) 0,63 mg/kg (soil dw)
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution	
PNEC STP	4,66 mg/l (-)
PNEC aqua	0,0126 mg/l (freshwater) 0,0126 mg/l (marine water)
78-93-3 butanone	
PNEC STP	709 mg/l (-)
PNEC aqua	55,8 mg/l (freshwater) 55,8 mg/l (marine water) 55,8 mg/l (intermittent releases)
PNEC oral	1000 mg/kg (-)
PNEC sediment	284,74 mg/kg (freshwater) 284,7 mg/kg (marine water)
PNEC soil	22,5 mg/kg (-)
• Composants présentant des valeurs limites biologiques :	
78-93-3 butanone	
BAT (Suisse)	5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

• Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel :

• Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

• Protection respiratoire :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

• Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

• **Matériau des gants :**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en néoprène

Gants en PVC

Gants en caoutchouc synthétique

• **Temps de pénétration du matériau des gants :**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs**

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales	
• Aspect :	Liquide
• Forme :	Incolore
• Couleur :	Acre
• Odeur :	
• valeur du pH à 20 °C :	4,7
• Changement d'état	
• Point de fusion :	Non déterminé.
• Point d'ébullition :	Non déterminé.
• Point d'éclair :	60 °C
• Température d'inflammation :	555 °C
• Température de décomposition :	65 °C (SADT)
• Auto-inflammation :	Respecter le point 10
• Danger d'explosion :	Respecter le point 10
• Pression de vapeur à 20 °C :	20 hPa
• Densité à 20 °C :	~ 1,1 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Partiellement miscible
• Coefficient de partage (n-octanol/eau): non déterminé	
• Viscosité :	
• Dynamique à 20 °C :	16 mPas
• Cinématique :	non déterminé
• 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: **DURCISSEUR PMEC**

SECTION 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• **10.2 Stabilité chimique** :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.

• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** :

La décomposition thermique ou le contact direct avec un grand nombre de matières étrangères, tel que des réducteurs (ex. agents accélérants d'amines), composés de métaux lourds (en particulier les accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut provoquer des réactions de décomposition auto-accelérées dangereuses, ou pire des explosions ou incendies.

• **10.4 Conditions à éviter** :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Décomposition thermique à partir de 60 °C (SADT)

• **10.5 Matières incompatibles** :

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccateurs, savons métalliques).

Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.

• **10.6 Produits de décomposition dangereux** :

Formation de différents produits organiques de décomposition ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs liée à la décomposition.

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

• **Toxicité aiguë** :

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
1338-23-4 butanone-2, peroxyde		
Oral	LD50	1017 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD50	4000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	17 mg/l (rat)
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	LD50	>2400 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	> 10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /6h	9,3 mg/l (-)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	LD50	3002 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD50	13630 mg/kg (rab)
		> 1875 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	500-1900 mg/m ³ (souris)
		> 7,6 mg/l (rat) (OECD 403)
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution		
Oral	LD50	693,7 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 0,17 mg/l (rat)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

78-93-3 butanone		
Oral	LD50	> 2193 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	34 mg/m ³ (rat)
102-82-9 tributylamine		
Oral	LD50	420 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	> 2000 mg/kg (rat) 190 mg/kg (lapin) ((100%))
Inhalatoire	LC50 /4h	0,5 mg/l (rat) (OECD 403, vapeur)
<ul style="list-style-type: none"> • Effet primaire d'irritation : • de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses. • des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux. 		
• Toxicité subaiguë à chronique :		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	NOAEL	1000 mg/kg (rat) (bw/day, 24 month)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	NOAEL	30-100 mg/kg (rat) (6 weeks, liver, kidney)
Inhalatoire	LOAEL	0,48 mg/l (human)
	NOAEL	1,041 mg/l (rat) (6 weeks, liver, kidney)
<ul style="list-style-type: none"> • Indications toxicologiques complémentaires: • Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Nocif Corrosif L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac. • Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. • Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) 		
• Cancérogénicité :		
1338-23-4 butanone-2, peroxyde		
Oral	NOAEL (carcinogenicity)	50 mg/kg (rat) (F1, OECD 421)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	NOAEL (carcinogenicity)	300 mg/kg (rat) (OECD 422, (F1))
Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	1,84 mg/l (rat)
• Toxicité reproductive/Fertilité		
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
Oral	NOAEL (fertility)	30-100 mg/kg (rat, parents) (OECD 422) 300 mg/kg (rat, F1) (OECD 422)
Inhalatoire	NOAEL (fertility)	4,1 mg/l (rat, parents) (OECD 416) 4,1 mg/l (rat, F1) (OECD 416)
• Toxicité pour la reproduction/Térogénicité :		
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	NOAEL (developmental toxicity)	3570 mg/kg (rat) (OECD 414)
	NOAEL (maternally)	840 mg/kg (rat) (OECD 414)

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Inhalatoire NOAEL (teratogenicity) 4,1 mg/l (rat) (OECD 414)

SECTION 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique :

1338-23-4 butanone-2, peroxyde

EC50/48h	39 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	5,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	44,2 mg/l (poecilia reticulata)
NOEC	2,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

131-11-3 phtalate de diméthyle

EC10/72h	193,09 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	33 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	259,76 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/96h	39,9 mg/l (algae) (Raphidocelis subcapitata)
LC50/96h	50 mg/l (Lepomis macrochirus)
	39 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	9,6 mg/l (daphnia magna) (21 d)
	11 mg/l (oncorhynchus mykiss) (102 d)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

EC50	9016 mg/l (daphnia) (24h, OECD 203)
EC50/0.5h	17 mg/l (activated slugde)
EC50/48h	> 1000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	420 mg/l (Lepomis macrochirus)
	> 100 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203)
NOEC	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201, 72h)
	3100 mg/l (daphnia magna) (OECD 211, 21d)
TGK = toxicity threshold concentration	825 mg/l (pseudomonas putida) (16h, inhibition test)

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia)
EC50/72h	1,38 mg/l (Skeletonema costatum)
LC50/96h	16,4 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	0,63 mg/l (daphnia magna) (21 d)
	0,63 mg/l (Skeletonema costatum) (72 h)

78-93-3 butanone

EC50/48h	308 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	3220 mg/l (Lepomis macrochirus)
	2993 mg/l (pimephales promelas)

102-82-9 tributylamine

EC10/72h	1,4 mg/l (desmodesmus subspicatus)
----------	------------------------------------

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

EC50/72h	1,4 mg/l (<i>desmodesmus subspicatus</i>) (DIN 38412)
LC50	> 10 mg/l (<i>danio rerio</i>) (28 d)
	8 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (48 h)
NOEC	0,315 mg/l (<i>danio rerio</i>) (28 d)
<ul style="list-style-type: none"> • 12.2 Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable. 	
1338-23-4 butanone-2, peroxyde	
Biodégradation 87 % (-) (28 d)	
131-11-3 phtalate de diméthyle	
Biodégradation 96-98 % (-) (28d, OECD 301 E)	
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
Biodégradation 98,51 % (-) (OECD 301A, 28d)	
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution	
Biodégradation > 99 % (-) (30 min)	
<ul style="list-style-type: none"> • 12.3 Potentiel de bioaccumulation 	
1338-23-4 butanone-2, peroxyde	
log Kow	< 0,3 (-) (OECD 117)
131-11-3 phtalate de diméthyle	
BCF	57 (<i>Lepomis macrochirus</i>) (21 day, OECD
log Kow	305) 1,56 (-) (OECD 107)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
BCF	0,5 (-)
log Kow	-0,09 (-)
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution	
log Kow	-1,57 (-)
78-93-3 butanone	
Kow	2 (-)
log Kow	0,3 (-)
<ul style="list-style-type: none"> • Comportement dans les compartiments de l'environnement : 	
<ul style="list-style-type: none"> • 12.4 Mobilité dans le sol : 	
131-11-3 phtalate de diméthyle	
log Koc	1,57 (-)
123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
Koc	3,32 (-)
log Koc	0,52 (-)
78-93-3 butanone	
Koc	3,8 (-)
log Koc	0,6 (-)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandations :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Diluer le produit avec un liquide inerte approprié jusqu'à obtenir une concentration en peroxyde en dessous de 10% et éliminer conformément à la loi relative à l'élimination des déchets.

- **Code déchet :**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

- **Catalogue européen des déchets :**

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU

• ADR, IMDG, IATA UN3105

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

• ADR 3105 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (butanone-2, peroxyde)

- IMDG, IATA

ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (2-Butanone, peroxide)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, IMDG, IATA



Classe

5.2 Peroxydes organiques.

- Étiquette

5.2

- 14.4 Groupe d'emballage

• ADR néant

- IMDG, IATA

II

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

• Marine Pollutant: Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Peroxydes organiques.

- No EMS:

F-J, S-R

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Nom du produit: DURCISSEUR P MEC

- **Indications complémentaires de transport :**
- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 125 ml

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Références réglementaires :**
R11 Facilement inflammable.
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R23/24 Toxique par inhalation et par contact avec la peau.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R38 Irritant pour la peau.
R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R7 Peut provoquer un incendie.
R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.09.2014

V - 1

Révision: 09.09.2013

Nom du produit: DURCISSEUR PMEC

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Ox. Liq. 1: Oxidising Liquids, Hazard Category 1

Org. Perox. CD: Organic Peroxides, Types C, D

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2

Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

F